



**Philip Thibodeau, avocat**

Conseiller juridique principal

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3850

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : [philip.thibodeau@energir.com](mailto:philip.thibodeau@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE**

Le 11 juillet 2025

M<sup>e</sup> Carolina Rinfret

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025**

**Notre dossier : 312-01049**

**Dossier Régie : R-4287-2024 – Phase 2**

---

Chère consœur,

Le 2 juillet 2025, Énergir a déposé une demande de modification du tarif de réception de la Ville de Québec, laquelle faisait suite au remboursement de l'entièreté du montant dû pour le volet Investissement au 30 juin 2025.

Le 8 juillet 2025, la Régie a déposé au SDÉ un sommaire décisionnel de la Ville de Québec (le « **Sommaire décisionnel** »), lequel contient notamment en annexe l'avenant relatif au contrat de service D<sub>R</sub>. Dans sa correspondance, la Régie indique qu'elle s'interroge sur plusieurs éléments de ces documents et qu'elle entend questionner Énergir à cet égard prochainement.

Or, il appert que le Sommaire décisionnel contient non seulement des informations relativement à la modification du contrat de service D<sub>R</sub>, mais également des informations relativement à la modification récente du contrat d'achat-vente de GSR conclu avec la Ville de Québec le 31 mai 2019, incluant des informations confidentielles sur le prix du GSR négocié entre Énergir et la Ville de Québec.

En effet, la Régie a rendu de nombreuses ordonnances de confidentialité au cours des dernières années sur les prix négociés avec les producteurs de GSR, y compris avec la Ville de Québec, et ce, tant dans le cadre du dossier R-4008-2017 que dans le cadre des dossiers tarifaires. À l'occasion du présent dossier tarifaire, Énergir demande d'ailleurs à nouveau à la Régie d'ordonner la confidentialité des prix négociés avec les producteurs que l'on retrouve à la pièce Énergir-H, Document 6, le tout pour les motifs indiqués à l'affidavit de confidentialité de M. Vincent Regnault déposé sous la côte B-0078.

Au moment de rédiger la présente lettre, Énergir constate que le Sommaire décisionnel a été retiré du site de la Régie et du SDÉ. Des démarches sont par ailleurs actuellement en cours afin de faire retirer le document du site de la Ville de Québec.

Ceci dit, nous comprenons que la Régie entend toujours questionner Énergir sur les informations mentionnées au Sommaire décisionnel ainsi que requérir les commentaires des intervenants à cet égard.

Le cas échéant, Énergir suggère à la Régie de procéder au dépôt du Sommaire décisionnel sous pli confidentiel<sup>1</sup>.

Nous comprenons par ailleurs qu'il n'est pas possible pour la Régie de donner accès à la version confidentielle du document aux intervenants. Afin d'accommoder la Régie et les intervenants, Énergir pourrait alors rendre disponible aux intervenants qui auront signé un engagement de confidentialité la version confidentielle du document sur sa plateforme sécurisée.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Philip Thibodeau*

Philip Thibodeau  
PT/mb

---

<sup>1</sup> Il s'agirait de la même approche que la Régie utilise pour déposer des DDR contenant des informations confidentielles à Énergir ou aux intervenants.